

République française 2026 /...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Décision 2026/66 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'AAP Médiation Numérique en Vaucluse 2026-2027 pour la mise en œuvre du projet LMV D'clic

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024/155, en date du 26 septembre 2024, portant approbation de la feuille de route communautaire France Numérique Ensemble 2023-2027.*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2026/34, en date 9 avril 2026, accordant au Président délégation pour toute décision concernant la demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation des projets de la communauté d'agglomération.*

Dans le cadre de sa compétence « Médiathèques », la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse gère plusieurs centres multimédias et documentation.

Ensemble, les médiathèques Luberon Monts de Vaucluse agissent pour un usage raisonnable, raisonné et responsable du numérique afin de réduire la fracture numérique, en proposant, gratuitement, des ateliers numériques au sein des 12 établissements dans le cadre du projet LMV D'clic.

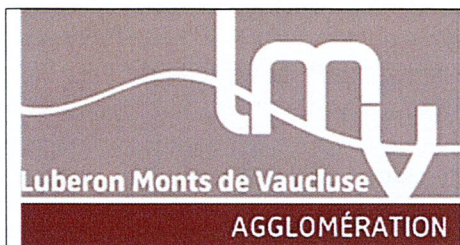
Le montant total de l'opération pour ce programme est estimé 42062, 00 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide mise en place par le Conseil Départemental dans le cadre de l'AAP Médiation Numérique en Vaucluse 2026-2027 pour financer cette opération selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	%
Département	15 000.00€	35.7%
AUTOFINANCEMENT LMV	27 062.00€	64.6%
TOTAL	42 062.00€	100 %

Décide

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



République française 2026 /...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Médiation Numérique en Vaucluse 2026-2027 pour un montant de 15 000.00 € concernant le projet LMV D'Clic.

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 17/06/2026

Le Président

Gérard DAUDET



Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.